

*Initiatives ministérielles*

des régions qui n'ont pas la capacité financière des habitants des régions plus riches, de fournir un niveau comparable de services publics à celui qui est offert dans les provinces et les régions qui disposent, à un moment donné, d'une assiette fiscale plus large, soit en raison des ressources naturelles ou des sources de revenus. C'est ainsi qu'il permet aux Canadiens, où qu'ils vivent au Canada, d'avoir droit à un même niveau de services sans devoir verser des montants extraordinaires sous forme d'impôts provinciaux et fédéraux.

C'est la raison d'être du système fédéral de paiements de péréquation et des contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il s'agit d'un système très complexe et très important de transferts et de dépenses de l'État, qui a été élaboré au fil des ans et dont tous les Canadiens peuvent être fiers à juste titre.

Si nous examinons la formule des paiements de péréquation, nous verrons qu'il s'agit d'une superbe toile réunissant toutes les sources de recettes publiques, les quelque 37 formulaires d'impôt provincial utilisés au pays, et rectifiant chacune de ces formules dans chacune des provinces où elles sont utilisées afin de permettre aux Canadiens qui vivent, par exemple, en Nouvelle-Écosse d'aspirer au même niveau de services publics que les Canadiens qui vivent en Ontario sans avoir à quitter leur coin de pays.

Le système que nous avons ici est vraiment remarquable et typiquement canadien. Les Canadiens ont raison d'en être fiers et de vouloir le préserver comme le gouvernement l'a fait en inscrivant le principe des paiements de péréquation à l'article 36 de la Constitution de 1982.

Le ministre avait raison de décrire ce système comme la pierre angulaire du régime financier du Canada. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui propose de modifier légèrement ce système. En prolongeant la période d'application de deux ans, on n'apporte que des changements limités, des changements qui ne lieront pas le pays pour le même nombre d'années que d'ordinaire, soit cinq ans.

Néanmoins, l'importance de cette mesure législative, le fait que plus de 22 milliards ont été transférés aux provinces et territoires l'an dernier en vertu de ce système et que plus de 8 milliards ont été transférés en vertu du seul programme de péréquation, tout cela signifie que les parlementaires devraient s'en préoccuper et devraient avoir le temps, à la Chambre et en comité, d'examiner de près ce qu'on fait et transfère réellement.

Il est regrettable que nous recevions cela pratiquement à la fin de la période où les arrangements expirent. Les paiements de péréquation se termineront à la fin de mars. Nous sommes le 9 mars et nous recevons seulement les plans du gouvernement pour prolonger les paiements de péréquation.

Mon premier point, c'est que je voudrais que le ministre nous donne plus de temps pour comprendre les conséquences de ce que propose ce projet de loi car, même s'il ne transforme pas radicalement la situation présente, il apporte tout de même des changements importants. C'est mon premier point.

Le suivant a trait au fait que le ministre nous a dit qu'il avait consulté pendant plus de 20 mois ses homologues provinciaux et que, selon ses dires, ils sont très heureux des résultats de ces consultations et de l'amélioration des ententes sur la perception des impôts ainsi que du calcul des paiements de péréquation dans cette mesure législative.

C'est peut-être vrai et peut-être devrions-nous nous réjouir que le ministre des Finances ait réussi à atteindre une telle harmonie étant donné que la mesure législative permettra le versement de plus de 600 millions de dollars aux trésors provinciaux. Je ne serais pas étonné que les ministres des Finances des provinces soient heureux de l'arrangement.

Je ne crois pas que ce soit là une raison pour être convaincus que les gouvernements provinciaux sont satisfaits de ces consultations parce que, depuis bien des mois, les Canadiens s'inquiètent de l'érosion du rôle du gouvernement fédéral ainsi que de l'érosion de ses pouvoirs et de sa capacité d'assurer vigoureusement sa présence partout au Canada.

On a entendu de telles craintes exprimées à maintes reprises pendant les débats du comité mixte spécial sur la Constitution par des gens qui exhortaient le gouvernement à ne plus céder de pouvoirs aux provinces comme les conservateurs l'ont fait et comme cela s'est fait dans d'autres pays, notamment aux États-Unis.

Je crois que cela devrait nous préoccuper et je crois que nous ne devrions pas céder aux provinces, explicitement et sans condition, tout le pouvoir de dépenser. Le gouvernement fédéral devrait garder une marge de manoeuvre suffisante pour agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il est peut-être bon que les ministres des Finances des provinces se réjouissent des dispositions du projet de loi, je n'ai pas eu l'occasion de les examiner en détail, mais les